



LA LETTRE D'INFORMATION DES AMIS D'ANDRÉ LEMAITRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À OUEZY 28 JANVIER 2023

L'assemblée générale annuelle de l'association s'est tenue à Ouezy, où nous avons été reçu par son maire, M. Joël Duguey, dans la belle salle Jean-Louis Eyméoud.

Cette assemblée générale s'est tenue devant une quarantaine de personnes dans une ambiance particulièrement chaleureuse et studieuse. Trois grands sujets ont été abordés.

Le démantèlement du Musée Lemaître a évidemment été évoqué et a fait l'objet d'un débat serein, chargé toutefois d'émotion lorsque tous les membres de l'assemblée générale ont applaudi Claudine Piquemal et Jacques Lemaître, les enfants du peintre, en signe d'amitié et de soutien. Sur le fond, l'assemblée générale a ratifié la délibération prise par le conseil d'administration le 8 octobre, à laquelle nous renvoyons ([lettre d'information n°17 – lien vers le site des amis d'André Lemaître](#))

L'exposition Rame-Lemaître a été le deuxième sujet important. Cette exposition, organisée en partenariat avec la Ville de Caen et le Département du Calvados, aura lieu au Scriptorium de l'Hôtel de Ville de Caen, en octobre/novembre durant tout le mois d'octobre 2023. A vos agendas ! Nous reviendrons dans une prochaine lettre d'information en détail sur ce projet.





Notre association est un organisme d'intérêt général reconnu comme tel par l'administration fiscale. A ce titre, les cotisations des adhérents et les dons qui lui sont faits peuvent bénéficier d'une déduction fiscale de 66 % pour les particuliers et de 60 % pour les entreprises. Nous délivrerons courant mars, à chacun, un reçu des cotisations ou dons qu'il a versé à l'association en 2022, afin qu'il puisse s'en prévaloir dans sa déclaration fiscale du printemps 2023. Il est à noter que la déduction s'applique non aux revenus à déclarer mais au montant de l'impôt à payer. Cette déduction fiscale ne sera pas appliquée la première année d'adhésion, car selon les règles fiscales, il ne peut y avoir déduction lorsqu'il y a contrepartie. Or nous offrons le livre d'art à la première adhésion, lui-même financé sur mécénat. La déduction fiscale n'interviendra donc que pour les renouvellements d'adhésion.

Par ailleurs, Isabelle Courtois et Marc Génard ont été élus pour compléter le conseil d'administration et Thierry Aballéa a été élu membre du bureau et secrétaire de l'association, en remplacement de Maggie Gilbert. Que cette dernière soit ici publiquement et sincèrement remerciée pour tout le travail effectué depuis 2017, en tant que trésorière puis en tant que secrétaire.



Thierry Aballéa, nouveau secrétaire de l'association.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Guillaume CHOLET

Président

Luce BERILLE

Vice-Présidente

Patrice ANQUETIL

Vice-Président

Thierry ABALLEA

Secrétaire

Josette MACE-LESEC'H

Trésorière

Patrick HELAINE

Membre du bureau

Marie-Laure HEUZEY

Membre du bureau

Reine-France LUIGI-LHERM

Membre du bureau

Christine MALHERBE

Membre du bureau

Annick MORIN

Membre du bureau

Alain ALBUCHET

Laurent CHAPRON

Isabelle COURTOIS

Marlène HUYTS

Clarice FLOCON-CHOLET

Marc GENARD

Maggie GILBERT

Jacques LEMAITRE

Jean-Claude LE NEINDRE

Claude LETEURTRE

Claudine PIQUEMAL

Sylvie PERDRIEL

Philippe RENAULT

Claudie RICHARD

Isabelle THOMASSE

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

OCTOBRE-NOVEMBRE 2023

Exposition Rame/Lemaitre,
l'Eloge de la localité,
Scriptorium de l'Hôtel de Ville de Caen

18 NOVEMBRE 2023

Conseil d'administration

27 JANVIER 2024

Assemblée générale

**Avez-vous pensé à adhérer
ou à ré-adhérer
à notre association ?**

Rendez-vous sur

www.amis-andrelemaitre.com

[rubrique contact et adhésion](#)